



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

enseignement supérieur

Question écrite n° 34872

Texte de la question

M. Jean-Luc Prétel interroge M. le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées sur l'inadaptation des bourses dépendant du ministère de la santé et notamment les bourses concernant les kinésithérapeutes. Ce système est différent des bourses de l'éducation nationale. Elles sont attribuées sur critères sociaux avec une enveloppe fermée et donc ne permettant pas un même niveau de bourse pour des revenus identiques. De plus, les dates de versement sont inadaptées : janvier et juin. Il lui demande si une réforme du système de bourses prenant en compte les besoins réels de chaque étudiant est envisagée.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Luc Prétel](#)

Circonscription : Vendée (1^{re} circonscription) - Union pour la Démocratie Française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 34872

Rubrique : Bourses d'études

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 mars 2004, page 1556